

Schweizerische Arbeitsgemeinschaft der Jugendverbände
Conseil Suisse des Activités de Jeunesse
Federazione Svizzera delle Associazioni Giovanili

Résolution “Réduction du temps de travail dans l’apprentissage”

*Adoptée par l’Assemblée des délégué*es du CSAJ le 01.04.2023*

Depuis des années, le rythme, l’intensité du travail et les exigences en termes de flexibilité des employé*es ne cessent d’augmenter.¹ Cela a d’importantes conséquences sur la santé et peut contribuer à différents types de stress et à l’épuisement émotionnel. Selon une étude de Promotion Santé Suisse, les jeunes personnes en souffrent particulièrement. Ce sont elles qui pâtissent le plus de l’intensification du rythme de travail et qui sont le plus stressées par les exigences croissantes concernant la planification de leur carrière et les décisions qui s’y rapportent. Ainsi, 42% des travailleuses et travailleurs âgé*es de 16 à 24 ans ont indiqué se situer dans une zone critique concernant leur niveau de stress. Un autre 42% estimait être en zone sensible. Ainsi, une part écrasante des jeunes personnes qui travaillent ou suivent un apprentissage en Suisse ne disposent pas des ressources, ou alors en proportion insuffisante, pour gérer leur stress professionnel et privé – une tendance à la hausse.² Selon la médecine du travail, la durée du travail quotidien est un facteur central pour la santé et le niveau de stress. Les risques de maladies physiques et psychiques augmentent drastiquement lorsque les journées de travail sont longues et que le temps de repos est trop bref.³ Afin de protéger la santé physique et psychique des jeunes, il faudrait donc réduire rapidement le temps de travail.

Une réduction du temps de travail normal (c’est-à-dire du temps de travail hebdomadaire en cas de travail à plein temps) est aussi vivement recommandée du point de vue de la justice. En Suisse, la semaine de 48 heures a été introduite après la grève générale de 1919. Au cours des cinq décennies qui ont suivi la Seconde guerre mondiale, une réduction importante et progressive du temps de travail s’est poursuivie. Toutefois, cette évolution stagne depuis une bonne vingtaine d’années – et ce malgré une augmentation conséquente de la productivité. Si au XIX^e siècle la Suisse avait une position progressiste grâce à ses lois sur les fabriques, elle est aujourd’hui, en comparaison européenne, le pays avec le plein temps le plus long, à savoir un temps de travail hebdomadaire normal de 41,7 heures.⁴ Entre 2015 et 2020, la productivité en Suisse a augmenté de presque 8%, tandis que les salaires réels se sont limités à une croissance d’env. 2.5%.⁵ Ce sont donc en première ligne les employeuses, employeurs et

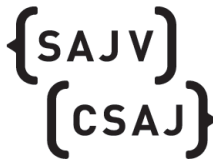
1 Cf. Promotion Santé Suisse, [Monitorage du Job Stress Index 2020](#).

2 Cf. Promotion Santé Suisse, [Monitorage du Job Stress Index 2020](#).

3 Cf. « 6^{ème} enquête européenne sur les conditions de travail 2015 » et Société suisse de médecine du travail (SSMT).

4 Cf. [Dictionnaire historique de la Suisse, Durée du travail](#).

5 Cf. <https://www.workzeitung.ch/2021/09/sgb-fordert-2-prozent-mehr-lohn-fuer-2022/> (en allemand).



Schweizerische Arbeitsgemeinschaft der Jugendverbände
Conseil Suisse des Activités de Jeunesse
Federazione Svizzera delle Associazioni Giovanili

entreprises qui profitent de cette durée de travail inchangée alors que la productivité augmente. La réduction du temps de travail offre une possibilité de redistribuer aux employé*es la plus-value produite par la hausse de la productivité

À cela s'ajoutent de nombreux effets secondaires positifs : réduire la durée du travail permettrait notamment une répartition plus équitable du travail de care. De plus, la réduction du temps de travail pour les apprenti*es et les jeunes employé*es leur offrirait plus de temps pour prendre soin de leur personne, des autres et de l'environnement. Les adolescent*es et les jeunes adultes auraient ainsi plus de temps pour s'organiser, s'impliquer en politique et dans le cadre d'un engagement bénévole. Cela profiterait en particulier aux organisations membres du CSAJ, qui vivent grâce au travail bénévole de leurs membres actifs. La réduction du temps de travail bénéficierait donc concrètement à nos organisations et associations.

La réduction du temps de travail est aussi une des nombreuses mesures nécessaires pour lutter contre la crise climatique. Selon l'évaluation de différentes études de 2021, il y a une étroite relation entre le temps de travail et l'empreinte écologique.⁶ Déjà en 2006, une première étude montrait que des temps de travail plus longs conduisaient à davantage d'émissions. Ainsi, réduire de 10% notre temps de travail diminuerait de 14.6% notre empreinte carbone.⁷ Ces calculs prennent en compte différents facteurs: moins de production, moins d'utilisation d'énergie sur le poste de travail et moins de circulation (pendulaire).

Pour toutes les raisons présentées, il nous semble nécessaire que le CSAJ s'engage en faveur de la réduction du temps de travail – en particulier pour les apprenti*es et les jeunes employé*es. La présente requête demande que le CSAJ crée un groupe de travail chargé d'élaborer un papier de position sur la réduction du temps de travail, en mettant l'accent sur les apprenti*es et les jeunes employé*es. Le papier de position doit se concentrer sur le lien entre le temps de travail et l'engagement bénévole. Le papier de position doit en outre reprendre des points pertinents du papier politique sur le bénévolat, qui est également prévu pour l'assemblée des délégués du CSAJ de 2024. Par ailleurs, ce groupe de travail est chargé de développer un concept pour une campagne du CSAJ en faveur de la réduction du temps de travail. Le papier de position ainsi que le concept pour la campagne devraient être présentés à l'assemblée des délégué*es du CSAJ 2024, afin que celle-ci puisse prendre une décision concernant le lancement d'une campagne

⁶ Miklos Antal et al., « Is working less really good for the environment? A systematic review of the empirical evidence for resource use, greenhouse gas emissions and the ecological footprint », *Environmental Research Letters*, Bd. 16, Nr. 1, Bristol, Januar 2021, cité par Claire Lecoivre *Le monde diplomatique* juin 2021.

⁷ [Schmassmann, Eva : Quatre jours pour sauver notre planète ?](#), tribune Plateforme Agenda 2030, 28.04.2021.